

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :

1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Nombre d'ententes illicites sanctionnées par la Commission Européenne et amendes infligées en cas d'entente illicite, pour la période 1990-2024

Périodes	Amendes infligées pour les ententes illicites sanctionnées (en millions d'euros)	Nombre d'ententes illicites sanctionnées ¹
1990-1994	537	10
1995-1999	293	9
2000-2004	3458	29
2005-2009	9356	33
2010-2014	7917	31
2015-2019	8241	26
2020-2024	2361	20

Source : D'après Commission européenne, « Cartels cases statistics² », juillet 2025

1 : Seuls les cas d'entente où une amende a été imposée ont été pris en considération.

2 : « Statistiques sur les affaires de cartels »

Questions :

1. Vous présenterez deux sources du pouvoir de marché. (4 points)
2. À l'aide d'un calcul approprié, vous préciserez l'évolution des amendes infligées aux entreprises ayant participé à une entente illicite entre les périodes 1990-1994 et 2000-2004. (3 points)
3. À l'aide du document, vous montrerez l'évolution de l'action de la politique de la concurrence en matière de lutte contre les ententes illicites. (3 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

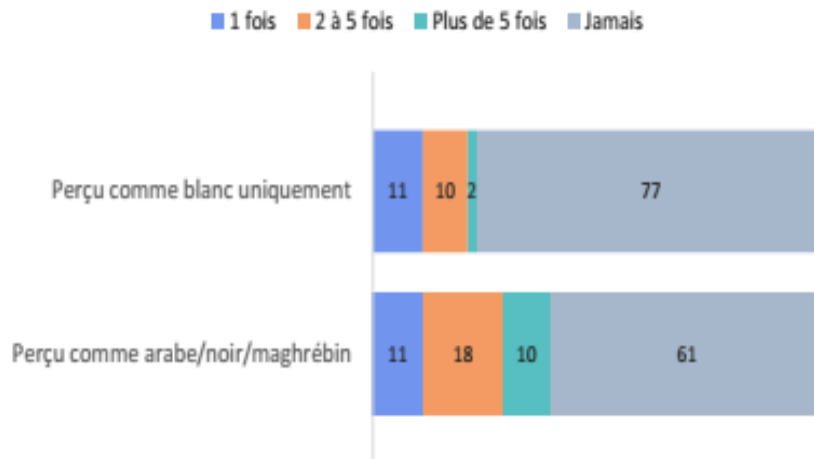
1.1

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que différents processus sociaux sont à l'origine de la déviance.

Document 1 :

Fréquence des contrôles d'identité effectués par la police ou la gendarmerie dans les 5 dernières années selon l'origine perçue (%)



Champ : Ensemble de la population interrogée (N = 5 030)

Source : D'après « Enquête sur l'accès aux droits Relations police/population : contrôles d'identité et dépôts de plainte », *Le Défenseur des droits*, 2025.

Document 2 :

Traiter une personne qui est déviante sous un rapport comme si elle l'était sous tous les rapports, c'est énoncer une prophétie¹ qui contribue à sa propre réalisation. Ainsi, se mettent en branle divers mécanismes qui concourent à modeler la personne sur l'image qu'en ont les autres. D'abord, la participation à des groupes plus respectueux des normes conventionnelles tend à devenir impossible, même lorsque les conséquences de l'activité déviante en question n'auraient par elles-mêmes jamais entraîné l'isolement de son auteur, si [l'activité déviante] n'avait pas été publiquement connue et n'avait suscité de réactions. [...]

Quand le déviant se fait prendre, il est traité selon le diagnostic porté par le sens commun sur les raisons de sa conduite, et ce traitement lui-même peut en outre contribuer à amplifier sa déviance. [...] On peut formuler ce problème d'une manière plus générale : la manière dont on traite les déviants équivaut à leur refuser les moyens ordinaires d'accomplir des activités routinières de la vie quotidienne.

Source: Howard S. BECKER, *Outsiders. Études sociologiques de la déviance*, 1963
(traduction française 1985).

1 : Prophétie : annonce d'un événement futur.